



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de ROULIN (Jean-Marie), MAIRA (Daniel), « Avertissement », *La Henriade suivi de l'Essai sur les guerres civiles de France et de l'Essai sur la poésie épique*, VOLTAIRE, p. 327-329

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12970-7.p.0327](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12970-7.p.0327)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVERTISSEMENT

### HISTOIRE ABRÉGÉE DES ÉVÉNEMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE LA FABLE DU POÈME DE *LA HENRIADE*

Ce texte pourrait avoir été conçu et élaboré avant la parution de *La Ligue*, en recyclant le plan du poème que Voltaire avait adressé à Jean-Baptiste Rousseau (D105, D144). Par ailleurs, un résumé historique est envisagé depuis 1723, et il a pu aboutir à l'*Essay upon the Civil Wars* (1727) : le titre de départ de l'essai anglais, « The History of the Civil Wars of France, upon which the *Henriade* is grounded », annonce celui de l'abrégé. Parue pour la première fois dans l'édition de 1730, l'« Histoire abrégée » accompagne presque toutes les éditions de *La Henriade*. Il se situe à mi-chemin entre l'*Essai sur les guerres civiles de France*, qu'il synthétise, et l'*Essai sur les mœurs* (chap. 171, 173, 174) et l'*Histoire du Parlement de Paris* (chap. 20-35), qui le développe.

### IDÉE DE *LA HENRIADE*

Paru pour la première fois dans l'édition de 1730 de *La Henriade*, ce texte accompagne désormais presque toutes les éditions de *La Henriade*, conjointement avec l'« Histoire abrégée ». Dans un esprit défensif, Voltaire explique ses choix en matière d'écriture épique, et souligne surtout combien son poème respire « l'amour de la religion et des lois » afin de rendre possible une impression et une circulation parisienne de *La Henriade*, quitte à transiger avec ses principes.

## DISSERTATION DE LA MORT DE HENRI IV

Parue pour la première en 1745 (*Œuvres*, Amsterdam et Leipzig, Arckstée et Merkus, 1745, T. VI, p. 320-328), cette dissertation rejoint le corpus des péri textes de *La Henriade* à partir de l'édition de Dresde de 1748.

## ESSAI SUR LES GUERRES CIVILES DE FRANCE

Une première version française de l'*Essay upon the Civil Wars* (1727), assez approximative, paraît en 1729 dans le journal hollandais *Bibliothèque française, ou histoire littéraire de la France* (XIII/1, p. 127-139 ; reproduit dans *OCV*, T. 3B, p. 108-116) ; elle est suivie la même année d'une nouvelle version en un volume séparé (La Haye, M. G. de Merville, 1729). Richard Waller les attribue à l'abbé Granet (*OCV*, T. 3B, p. 15-16). Contrairement à l'*Essai sur la poésie épique*, ce deuxième essai n'a pas été traduit par Voltaire. L'*Essai sur les guerres civiles* paraît en 1736 pour la première fois avec d'autres œuvres de Voltaire, et uniquement en 1768 dans une édition à laquelle l'auteur a participé et ajouté la note initiale qui sera reprise dans l'édition encadrée, scellant ainsi l'entrée officielle de la version française de ce texte dans le corpus voltairien. Il faudra attendre l'édition de Kehl pour que cette œuvre paraisse dans le même volume que *La Henriade*. L'*Essai sur les guerres civiles* ne figure donc pas dans le t. I de l'édition encadrée, avec *La Henriade*, l'*Essai sur la poésie épique* et les autres textes d'escorte, mais dans le t. XXXV (p. 181-205) ; c'est ce texte de l'édition encadrée que nous reproduisons.

Pour éclairer tous ces textes et pour montrer la continuité de la pensée de Voltaire, nous renvoyons en note, à l'endroit pertinent, aux autres œuvres de l'auteur qui commentent les mêmes événements des guerres civiles. C'est à cet effet que nous reproduisons ici quelques-unes

des remarques de Voltaire, qui accompagnaient initialement *La Ligue* (1723, p. 161-231), et qui ont été reprises dans la section « Autres notes tirées de l'édition de M. l'Abbé Lenglet, et de quelques éditions précédentes. » (*La Henriade*, 1775, t. I, p. 245-272). Contrairement à ce que laisse entendre le titre de cette section, il s'agit surtout des remarques de Voltaire, introduites ou commentées parfois brièvement par Lenglet ; cela montre que Voltaire ne voulait pas se défaire de ce travail d'historien, conçu dès la première publication du poème épique.